

La Banque Ethique Européenne :
« Coopérative d'expérimentation et d'innovation » ?
Quels moyens pour permettre à la Nef de conserver ses valeurs ?



Note de recherche

Sommaire

SIGLES

INTRODUCTION

PARTIE 1 : UN RESEAU DE PROXIMITE : UN ATOUT POUR L'INNOVATION SOCIALE ?

a) Rapport de proximité au territoire et logique de travail en réseau préexistants à la Nef

b) Renforcement du lien au territoire et de la coopération en réseau avec la création de la BEE

PARTIE 2 : L'ORGANISATION DE LA BEE : UNE STRUCTURE INNOVANTE ?

a) Le statut de la future BEE : coopération de trois acteurs

b) La gouvernance de la future BEE à l'étude

PARTIE 3 : L'EXPERIMENTATION

a) Les groupes locaux en construction

b) L'expérimentation du métier de banquier itinérant sur le territoire aixois

CONCLUSION

ANNEXES

SOURCES

TABLE DES MATIERES

SIGLES

ARC : Assemblée Régionale Consultative

BEE : Banca Etica Europa ou Banque Ethique Européenne

CEBP : Caisse d'Epargne Banque Populaire

CFE : Coopérative de Finance Ethique

ESS : Economie Sociale et Solidaire

FAQ : Foire Aux Questions

FEBEA : Fédération Européenne de Finances et Banques Ethiques et Alternatives. Permet la rencontre, l'échange et le partage d'expériences des acteurs européens des finances alternatives.

GLS Bank : Gemeinschaftsbank für Leihen und Schenken

INAISE : International Association of Investors in Social Economy

NEF : Nouvelle Economie Fraternelle

SCE : Société Coopérative Européenne

INTRODUCTION

Le secteur bancaire dit « traditionnel » ou « classique » constitué des banques de second rang (Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, BNP,...) et des banques de premier rang (Banque Centrale Européenne) semble dessiner un paysage économique bien structuré et immuable. Ce secteur qui traditionnellement ignore la dimension humaine pour faire place aux capitaux voit pourtant apparaître depuis quelques années une forme de « mécanismes de solidarité » dans les finances. Peu connus des citoyens il y a quelques années, ces circuits financiers constituent des performances non négligeables¹ et instaurent un paysage économique dit « alternatif » qu'il faut interpréter dans le sens suivant : trouver une alternative à ce qui ne fonctionne pas très bien. La récente crise des subprimes n'a fait que renforcer ce domaine et pousse les acteurs financiers que nous sommes à nous intéresser à ces alternatives ainsi que les grandes enseignes financières à prendre peu à peu en compte ce nouveau paysage économique « finances et solidarité » : remettre l'homme au cœur de l'économie, favoriser l'association de personnes avant celle des capitaux, privilégier les valeurs démocratiques...

A la fin des années 70, l'Etat employeur jouait un rôle très important dans le paysage économique, d'où les grandes vagues de nationalisations. Depuis les années 80 le reflux de l'Etat n'a cessé de s'accroître avec la libéralisation de différents secteurs d'activités, même dans les monopoles publics (télécommunication, autoroute, Banque Postale...) ². Avec l'ouverture européenne, il semble que le système bancaire ne puisse pas continuer à exister de manière si éclatée, l'avenir bancaire passerait donc par l'internationalisation : un paysage bancaire européen en pleine mutation. Nous pouvons en effet le constater par le regroupement en France de grosses structures comme Crédit Agricole (avec Le Crédit Lyonnais ou encore Société Générale Asset Management) ou encore CEBP (Caisse d'Épargne-Banque Populaire), cette étape semble nécessaire pour faire sa place au niveau européen. D'après notre enquête, il semble que les banques alternatives soient confrontées aux mêmes problématiques en tout cas en termes de taille et d'internationalisation³. Nous rencontrons comme principaux organismes financiers alternatifs européens les acteurs suivants : la GLS Bank en Allemagne, la Triodos aux Pays Bas, Banca Popolare Etica en Italie, la Nef en France... Toutes ces structures tentent de faire leur place dans le nouvel espace économique européen. La Nef « Nouvelle Economie

¹ Finansol, 2009 « Le baromètre des finances solidaires 2008 », p 18

² Alternatives Economiques, Nov 2005, « Le libéralisme n'aurait pas tenu des promesses », *Alternatives économiques*

³ La Nef, 2009, FAQ

Fraternelle », acteur qui nous intéresse, n'échappe pas à cette logique. Reprenons le fondement historique, tout d'abord en 1979, Jean Pierre Bideau, Henri Nouyrit et une vingtaine d'amis se sont inspirés de la pensée formulée par Rudolf Steiner, anthroposophe, et ont ainsi pu financer un projet agricole par la coopération et la solidarité. Une association fut créée et a donné naissance en 1988 à un véritable établissement de crédit agréé par la Banque de France : La Nouvelle Economie Fraternelle. Nous constatons que depuis sa création, la Nef a toujours su mettre en avant ses valeurs, fondatrices de son éthique, et son développement n'a pu se réaliser qu'à travers la coopération et le partenariat. C'est ainsi que n'ayant pas le statut bancaire de plein exercice, elle peut tout de même offrir de nombreux services à ses sociétaires via le partenariat mis en place avec le Crédit Coopératif. Aujourd'hui, après 21 ans d'existence, la Nef se doit toujours d'être précurseur et de faire preuve d'innovation. Et sa récente annonce de création d'une Banque Ethique Européenne va certainement encore le prouver. En effet, est à l'étude depuis trois ou quatre ans le rapprochement de trois banques alternatives : Fiare (Espagne), Banca Popolare Etica (Italie) et la Nef (France). Après une phase d'étude de faisabilité, la phase de concrétisation a débuté en 2009 avec l'initiation du processus de rapprochement. Ce dernier passe dans un premier temps par la création de la Coopérative de Finance Ethique (CFE), fondée en août 2009. Cette coopérative est une entité intermédiaire qui permet de décomposer la fusion avec Banca Etica en plusieurs étapes. Par l'acquisition de parts sociales de la CFE, les sociétaires contribueront directement au capital de la BEE dont la création est prévue pour début 2011⁴.

La Banque Ethique Européenne (BEE) est un projet de grande envergure qui comporte toutes les phases de construction des grands projets mais aussi de nombreuses incertitudes. C'est aussi un énorme challenge pour la Nef dont les conditions sine qua non d'existence résident dans ses valeurs (éthique, transparence, solidarité) et le lien de proximité avec ses sociétaires. L'enjeu de la création d'une telle structure « Banque Ethique Européenne » soulève de réelles questions : La création de la BEE peut-elle garantir à la Nef la conservation de ses valeurs initiales ? Ne seront-elles pas diluées dans cette future structure à l'échelle internationale ? Quel mode d'organisation favoriser ? Comment conserver le lien de proximité avec ses sociétaires ? Autant de questions que nous avons tenté d'aborder dans cette étude réalisée à travers une enquête de terrain auprès des différents acteurs de la Nef. Cette enquête s'est articulée autour de trois modes de prise de contact avec les acteurs qui nous intéressaient : tout d'abord la rencontre avec des salariés à travers des conférences / réunions dans divers lieux dont le siège de la Nef, des entretiens téléphoniques et enfin de nombreux

⁴ Réunion du 14/10/09

échanges de mails et de questionnaires. Nous nous sommes adressées à différentes parties prenantes de la Nef (salariés, doctorants, ancienne stagiaire, bénévoles, clients) et avons pu obtenir un nombre assez riche d'informations et des éclairages divers. La plupart de nos interlocuteurs ont mis l'accent sur le caractère particulièrement évolutif des éléments transmis, le projet étant encore en gestation.

Précurseur d'une innovation sociale, en effet, aucune autre banque n'a opté pour ce type de rapprochement européen, la BEE est un terrain favorable à l'expérimentation et aux modes de gestion innovants. L'innovation est entendue ici comme une conception et mise en œuvre de réponses créatives aux besoins sociaux selon les théories conceptuelles de Joseph Alois Schumpeter, économiste autrichien, qui a montré que l'innovation dans l'économie a souvent eu pour finalité une innovation sociale. Nous aborderons donc le processus de création de la BEE en soulignant les aspects innovants et expérimentaux de ce projet. Dans un premier temps, notre réflexion portera sur l'analyse du lien avec le territoire et son réseau. Puis, nous analyserons l'organisation même de la structure européenne à travers l'étude de son statut et de son mode de gouvernance. Enfin, nous nous pencherons sur la dynamique expérimentale de la BEE en l'illustrant grâce à deux exemples actuellement testés sur le terrain.

Partie 1 : Un réseau de proximité : un atout pour l'innovation sociale ?

Le terme de « réseau de proximité » associe la dimension organisationnelle du réseau et la dimension territoriale de la proximité. La notion de réseau renvoie à une forme d'organisation permettant la coopération de partenaires et la mise en relation de divers acteurs autour d'un même projet favorisant ainsi les synergies. La proximité, quant à elle, fait référence au caractère humain des relations entre les acteurs, localisés sur un espace géographique restreint et qui partagent une même culture⁵. Dans la première partie de ce travail, nous tenterons d'analyser en quoi l'organisation en réseau et le rapport étroit au territoire constituent un atout pour l'innovation sociale. Nous nous arrêterons tout d'abord sur le lien de proximité au territoire et l'importance du travail en réseau observés au sein de la Nef. Puis, nous verrons comment ces deux dynamiques s'accroîtront avec la création de la BEE.

a) Rapport de proximité au territoire et logique de travail en réseau préexistants à la Nef

La personne humaine étant placée au centre de l'activité bancaire de la Nef, les notions de proximité relationnelle et d'ancrage territorial sont très présentes dans son organisation. L'importance accordée aux territoires se manifeste par sa structuration décentralisée sous forme de délégations régionales. La Nef est implantée dans quatre sites en France : Lyon (son siège social), Paris, Rennes et Toulouse, chaque ville correspondant respectivement à un bureau des quatre délégations de la Nef : Sud-Est, Nord-Est, Nord-Ouest et Sud-Ouest⁶.

La Nef est une société financière coopérative, la proximité s'exprime donc également par ses relations envers ses sociétaires et par l'animation de la vie coopérative au niveau des territoires. La présence d'un service « vie coopérative »⁷ dans l'organigramme de la Nef témoigne de la volonté de dynamiser et stimuler le sociétariat à l'échelle locale. En plus de l'assemblée générale annuelle, lieu d'expression et de vote des sociétaires, des assemblées régionales consultatives (ARC) ont été instaurées sur les territoires. Les ARC ont pour but de préparer l'assemblée générale de manière locale en présentant les comptes et les projets en amont aux sociétaires. Ils peuvent ainsi donner leur droit de vote à une tierce personne, s'ils le souhaitent, en toute connaissance de cause. Les ARC permettent d'éviter des déplacements

⁵ Neyret Guy, 2006, « Mise en perspective des recherches », *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, p. 22

⁶ La Nef, Rapport d'activité 2007

⁷ La Nef, Rapport d'activité 2008

onéreux aux sociétaires pour se rendre à l'assemblée générale et maintiennent une vie coopérative malgré la distance⁸.

Une part importante de l'animation du sociétariat dans les régions est réalisée par les correspondants locaux. Ils sont les représentants de la Nef sur les territoires et permettent d'accueillir les nouveaux arrivants afin de les orienter vers l'interlocuteur le plus adapté. Ils ont aussi un rôle d'interface de communication entre les sociétaires et la Nef. Ces correspondants locaux animent bénévolement la vie coopérative sur une zone géographique déterminée en organisant régulièrement des réunions et en participant à des manifestations locales.

La mobilité des salariés de la Nef sur les territoires est un facteur supplémentaire de proximité. Les chargés de crédit se déplacent et vont à la rencontre des porteurs de projet. Ce contact direct permet à l'activité bancaire de garder sa dimension humaine pour qu'une relation de confiance mutuelle s'instaure. D'un point de vue étymologique « faire crédit » à quelqu'un, c'est lui faire confiance. Rencontrer le porteur de projet in situ est aussi le moyen pour le conseiller d'affiner le besoin émis par le client et de se rendre compte si l'activité à financer est bien en accord avec les principes de la Nef. Le chargé de crédit prend le temps d'analyser sur le terrain les projets de ses clients en essayant de les comprendre. Cette démarche très personnalisée de procéder à l'octroi de crédits permet à la Nef d'être innovante en donnant à ses clients les moyens d'innover dans des champs d'activités atypiques, rarement soutenus par d'autres banques⁹. C'est en ce sens que la Nef contribue à développer et encourager l'innovation sociale.

Comme toutes les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), la Nef entretient de nombreuses relations partenariales et appartient à des réseaux. En effet, comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, la Société financière de la Nef a été créée postérieurement à l'association La NEF. Cette dernière s'est trouvée dans l'impossibilité de poursuivre le financement de projets, la loi bancaire de 1984 le lui interdisant. Ainsi, la Société financière de la Nef a vu le jour en 1988, lui permettant de continuer son activité initiale. Depuis ce jour, la Société financière de la Nef et l'association de La NEF coopèrent étroitement. Il est possible dans certains cas d'obtenir des prêts bonifiés (à taux minoré) auprès de la Société financière de la Nef grâce à un soutien financier de l'association La NEF. Et vice versa, un client qui a un livret d'épargne à la Société financière de la Nef peut décider de partager ses intérêts avec l'association La NEF¹⁰.

⁸ Entretien avec Mélanie Déquidt

⁹ Entretien avec Simon Cornée

¹⁰ La Nef : <http://www.lanef.com/>

Outre ses relations très étroites avec l'association La NEF, la société financière de la Nef travaille également en étroite collaboration avec le Crédit Coopératif. Sur le plan juridique, la Société financière coopérative de la Nef n'est effectivement pas une banque. Elle bénéficie cependant d'un agrément de la Banque de France qui lui permet d'exercer des activités bancaires hormis la gestion de l'épargne des clients quand celle-ci est immobilisée pour une durée inférieure à 24 mois. Son partenariat avec le Crédit Coopératif lui permet de proposer des comptes courants et des comptes sur livret à ses clients. Ces comptes sont gérés par le Crédit Coopératif, qui en tant que banque de plein exercice y est autorisée¹¹.

La Nef compte de nombreux autres partenaires, acteurs de l'ESS comme l'association Terre de liens et bien d'autres telles que Finansol, Adie, Cigales ou encore la société coopérative de capital risque Garrigue, pour n'en citer que certains. Elle adhère également à des réseaux transnationaux de finance éthique tels qu'INAISE (International Association of Investors in the Social Economy) et FEBEA (Fédération Européenne de Finances et Banques Ethiques et Alternatives) dont font également partie ses partenaires de BEE Banca Etica et Fiare. Ces réseaux regroupent les acteurs de finance éthique qui partagent les mêmes valeurs que la Nef comme entre autres la transparence, un rapport plus responsable avec l'argent et la solidarité. Ces réseaux permettent aux différents acteurs de pouvoir échanger sur leurs expériences et d'échanger des savoir-faire¹².

Pour résumer, la Nef est traditionnellement tournée en direction de ses territoires afin de rester à l'écoute de ses sociétaires. Par ailleurs, elle est membre de nombreux réseaux, dans lesquels elle a déjà cohabité avec Banca Etica et Fiare, et a pour habitude de travailler en coopération avec des partenaires. L'organisation actuelle de la Nef et l'expérience qu'elle apporte, semblent donc favoriser son évolution vers la BEE.

b) Renforcement du lien au territoire et de la coopération en réseau avec la création de la BEE

La fusion des trois acteurs de la finance éthique italiens, français et espagnols pour fonder ensemble une banque éthique européenne va permettre la mise en commun et le partage des compétences, des savoir-faire et de l'expertise de chacun. Les expériences italiennes et espagnoles assez innovantes en matière d'animation locale des territoires et de mise en réseau d'acteurs pourront ainsi venir enrichir les pratiques françaises. Avec la naissance de la BEE, un nouveau métier apparaîtra en France : celui de banquier itinérant. Le concept du banquier ambulant est un héritage du partenaire italien Banca Etica et va à

¹¹ La Nef : <http://www.lanef.com/>

¹² Entretien avec Simon Cornée

l'encontre de l'image du banquier classique. Le banquier itinérant exerce son métier de façon mobile sur une zone géographique délimitée. Le banquier ambulant se déplace, organise des réunions et tient des permanences régulières annoncées à l'avance dans des lieux de proximité de la vie quotidienne du type commerce bio ou lieux associatifs¹³. C'est un représentant de la BEE sur les territoires qui permet de faire descendre et remonter des informations, de tisser des relations sociales et de dynamiser la vie coopérative locale. Sa fonction repose avant tout sur sa connaissance du terrain et consiste à diffuser des idées. Le concept de banquier itinérant permettra une présence humaine au cœur des territoires sans passer par la construction d'un réseau d'agences bancaires. La représentation de la BEE sur les territoires se fera à travers les réseaux locaux de l'ESS, relais dans lesquels les banquiers itinérants interviendront. Il s'agit de réinventer le rapport au territoire avec ce nouveau métier pour être banquier autrement en partant du principe que cette proximité permettra à la BEE de rester à la portée et à l'écoute de ses clients, lui évitant ainsi de s'éloigner de ses valeurs initiales. Une dizaine de banquiers itinérants devraient sillonner le territoire français au moment du lancement de la BEE¹⁴.

Par ailleurs, la BEE prévoit de nouvelles possibilités d'engagement pour les sociétaires afin de dynamiser et de structurer le sociétariat localement. Jusqu'à maintenant la vie coopérative de la Nef reposait sur l'engagement bénévole d'une quarantaine de sociétaires correspondants et d'une soixantaine de sociétaires actifs. L'objectif au sein de la BEE est de constituer des groupes locaux de sociétaires, désignant chacun un coordinateur. C'est un grand pas dans la structuration du sociétariat car les correspondants et les sociétaires avec qui ils animaient le territoire, s'organiseront en groupes formalisés, reconnus dans le schéma de gouvernance par la banque et porteurs des valeurs d'un territoire défini. Ils représenteront l'identité culturelle de la banque sur les territoires¹⁵.

La création de la BEE permettra donc qu'une banque éthique complètement indépendante existe en France et puisse proposer l'intégralité des services classiques bancaires. La gestion conjointe de certains types de comptes avec le Crédit Coopératif cessera donc. La gestion des comptes courants et des services s'y rapportant (cartes bancaires, chéquiers, virements...) incombera désormais à la BEE France et ne passera plus par le Crédit Coopératif. Pour les retraits et dépôts d'argent, un partenariat avec une banque française disposant d'un réseau d'agences bancaires sera passé afin que les clients puissent réaliser leurs opérations bancaires simplement. La BEE n'aura donc pas de propre réseau d'agences bancaires à son nom déployé sur tout le territoire mais utilisera le réseau d'agences bancaires

¹³ Entretien avec Béatrice Chauvin

¹⁴ La Nef, 2009, FAQ p. 17

¹⁵ La Nef, 2009, FAQ p. 9

d'une autre enseigne¹⁶. La BEE préfère privilégier une proximité de sens à une proximité physique : on choisit d'être client à la BEE avant tout parce qu'on partage ses valeurs.

En bref, aussi paradoxal que cela puisse paraître au premier abord, le passage de la Nef à la BEE devrait lui permettre de grandir à l'échelle européenne tout en renforçant son lien de proximité avec les territoires d'après le mouvement suivant : « un pas vers l'Europe, deux pas vers le local »¹⁷. Cette dynamique de construction à l'échelle européenne tout en renforçant le poids du local est une articulation complexe de développement qui relève en elle-même de l'innovation sociale. Grâce à ses réseaux et aux effets de synergie issus du rapprochement avec Banca Etica et Fiare, la Nef repensera sa présence sur le territoire. Il est en effet déterminant que le rôle du sociétariat ne soit pas dilué dans l'organisation de la BEE, car la conservation des valeurs initiales dépendra en grande partie du maintien du lien de proximité avec les sociétaires et de leur implication¹⁸.

Partie 2 : L'organisation de la BEE : une structure innovante ?

Comme nous avons pu le constater, depuis sa conception, la stratégie de développement de la Nef a toujours été basée sur la coopération et le partenariat. Ce sont des valeurs de fonctionnement qui viennent s'ajouter aux valeurs fondatrices, pour rappel : « La liberté d'esprit et l'égard pour la personne humaine », « L'argent qui relie les personnes », « Les crédits et la responsabilité sociale », « La circulation transparente de l'argent », « Le professionnalisme », « La cohérence entre les valeurs et la culture d'entreprise »¹⁹, valeurs qu'elle s'engage à conserver au sein de la BEE. La Nef collabore avec de nombreux partenaires nationaux et internationaux et c'est par ce biais propre qu'elle a pu se développer. En somme, rien d'innovant à ce que la BEE soit le résultat de la coopération de trois acteurs « alternatifs » bancaires puisqu'elle est la continuité et l'aboutissement d'un partenariat à la source même de ce développement. Cependant, nous assistons ici à une innovation sociale du fait qu'elle se situe au niveau européen et dans le monde des finances, deux domaines qui n'ont pas pour coutume d'être le lieu de transformation sociale. Dans un premier temps, l'innovation en ce qui concerne la BEE passe tout d'abord par le statut choisi par les trois protagonistes puis par la gouvernance et ses nouveaux modes organisationnels.

¹⁶ La Nef, 2009, FAQ p.17 et Réunion du 14/10/2009

¹⁷ Réunion du 14/10/2009

¹⁸ Conférence Vaulx en Velin

¹⁹ La Nef, La Charte de la Nef

a) Le statut de la future BEE : coopération de trois acteurs

Avant d'être une volonté économique, la coopération de la Nef, Fiare et Banca Etica reste tout d'abord une histoire de valeurs et de reconnaissance mutuelle. En effet, ces trois acteurs de la finance solidaire européenne se sont rencontrés dans les années 2000 et le lien qui leur a permis de nouer des contacts est la FEBEA²⁰. Lors de ces rencontres les trois structures ont constaté qu'elles étaient « *culturellement proches et partageaient une vision commune de la finance éthique et des valeurs qui la soutiennent.* »²¹. De par la proximité de leurs valeurs, leur mode de fonctionnement participatif basé sur la tradition coopérative est aussi très similaire. La base « latine » des trois pays d'origine des banques qui constitueront la BEE n'est sans doute pas non plus un hasard car les cultures législatives, linguistiques, culturelles et même religieuses ont un fondement historique finalement assez proche.

Si nous prenons une approche plus théorique, nous pouvons nous pencher sur les travaux de l'économiste britannique du XIXe siècle Alfred Marshall. Il s'est intéressé aux externalités : c'est-à-dire, la non-prise en compte d'un effet social dans le marché. En 1890, dans son étude « *Principes d'économie politique* » apparaît pour la première fois la notion des externalités de croissance. Il entend par là que l'effet d'agglomération, c'est-à-dire la proximité, crée de la richesse et que les effets de synergies sont porteurs de développement. Il apparaît alors que travailler ensemble apporte une augmentation de la croissance économique mais également une croissance inhérente aux domaines de la recherche, de l'expérimentation et de la fécondation croisée.

Les apports de chacun des acteurs de la BEE permettent de répondre aux divers besoins et volontés de développement auxquels ils aspirent. Banca Etica, qui dispose d'un agrément bancaire amène avec elle le savoir faire pour gérer les comptes courants et l'animation participative du sociétariat mais son capital est relativement faible par rapport à ses ambitions. La Nef, quant à elle, a une expérience de plus de 20 ans en matière d'octroi de crédits et d'accompagnement de projets mais ne dispose pas de l'agrément bancaire de plein exercice. Fiare a su fédérer des réseaux alternatifs en Espagne et apporte avec elle le savoir-faire concernant l'animation des réseaux territoriaux mais pourrait difficilement se lancer seule dans un projet de banque éthique. Par ailleurs, la fusion des trois partenaires permettra de concentrer leurs ressources propres et donc d'avoir un capital plus important. Il donnera la possibilité d'octroyer plus de prêts et pour des montants plus élevés²².

²⁰ Entretien avec Simon Cornée

²¹ La Nef, 2009, FAQ

²² La Nef, 2009, FAQ p.4

La Nef, Fiare et Banca Etica ont choisi comme mode de rapprochement le statut de la **Société Coopérative Européenne** (SCE). Ce statut ne peut que confirmer son caractère innovant et expérimental. En effet, créé le 22 Juillet 2003, ce statut a pour but de faciliter le développement des activités des coopératives au sein de l'Union Européenne. Cependant, il n'est entré en vigueur en France qu'en 2009 par le décret du 22 Juin²³. D'après nos recherches, aucune structure bancaire n'a pour le moment adopté ce statut. La SCE semble être la réponse en terme d'instrument juridique à une réelle volonté de favoriser la création de nouvelles coopératives ou de développer des coopérations transnationales par la collaboration, la coopération ou la fusion entre coopératives existantes dans les pays de l'Union Européenne.

C'est de cette manière que la Nef, Fiare et Banca Etica créeront la première société coopérative européenne bancaire. Le nom qui devrait être retenu est celui de Banca Etica Europa, très lisible pour une structure européenne mais par souci d'ancrage historique et territorial, le nom sera adapté dans chacun des pays, en France ce sera Banca Etica - la Nef²⁴. La BEE aura la possibilité d'exercer son activité dans l'ensemble du marché européen avec une personnalité juridique, une réglementation et une structure uniques. Son siège sera à Padoue en Italie et de ce fait, la réglementation applicable sera celle du droit italien. En effet « la SCE dispose de la personnalité juridique à partir de l'Etat ou son immatriculation a été faite, et est régie par la loi applicable aux coopératives de l'Etat ou elle a fixé son siège statutaire²⁵ ». De plus, la demande d'agrément bancaire de plein exercice ayant été déposée à la Banque Centrale Italienne, le droit bancaire applicable sera aussi le droit italien. Cependant, pour l'activité bancaire en France, la réglementation en vigueur sera le droit commercial et social français²⁶.

Ce statut semble être la meilleure solution envisagée par les trois protagonistes pour coopérer au niveau européen mais est-il le meilleur garant des valeurs communes et des valeurs coopératives ? Pour étudier cette question, il faut se pencher de plus près sur le statut de la SCE : les règles qui la régissent semblent confirmer les grands principes coopératifs que sont la gestion démocratique, la double qualité, ou encore l'impartageabilité des réserves etc. Cependant, malgré la première apparence de rattachement aux valeurs coopératives, certaines études²⁷ recommandent la prudence et expliquent même comment ce statut souple et adaptable selon les pays pourrait être un danger de modification des principes coopératifs.

²³ Alternatives Economiques, 2009, *L'économie sociale de A à Z*, Alternatives Economiques (Guides Pratiques)

²⁴ La Nef, 2009, FAQ

²⁵ EUROPA, le site web officiel de l'Union Européenne : http://europa.eu/index_fr.htm

²⁶ Conférence du 26/11/2009

²⁷ Philippe Marchand, 2006, « *Sociétés coopératives européennes et principes coopératifs* », disponible sur <http://www-sciences-po.upmf-grenoble.fr/IMG/pdf/marchand.pdf> [consulté le 20 décembre 2009]

En effet, le principe de la double qualité pourrait être remis en cause par la citation de l'article 9 du règlement N° 1435/2003 du 22 Juillet 2003 relatif au statut : « *Les coopérateurs peuvent également compter parmi leurs membres une proportion définie de membres investisseurs non-usagers ou de tiers bénéficiant de leur activité ou exécutant un travail pour le compte des coopératives* »²⁸. Cela signifierait qu'une personne non bénéficiaire des services de la SCE pourrait être considérée comme sociétaire de par son investissement uniquement financier. Par ses dérivées, ce règlement donnerait la possibilité aux parties prenantes des SCE de nuancer le principe démocratique et l'impartageabilité des réserves : un changement radical. Ainsi par une nouvelle législation adaptée au marché européen, sous la première vocation à favoriser le mode coopératif en Europe, ce statut permettrait de déroger aux principes fondateurs même des coopératives²⁹.

Nous pouvons alors nous demander si la communauté européenne n'aurait pas créé un terrain favorable à la mutation des droits coopératifs. La question qui reste en suspens est de savoir si ce statut permettra de conserver les valeurs pour lesquelles les sociétaires ont rejoint les banques « alternatives », et si la confiance accordée sera la même, notamment suite aux dérivées du monde financier de ces dernières années.

Cependant, ces dérivées semblent bien lointaines lorsque nous constatons la conviction de la Nef à conserver ses valeurs tout en faisant le pari du développement. Le premier avantage important que va lui procurer le statut de SCE est d'acquérir le statut bancaire de plein exercice. « *Le projet de la Nef a été depuis 30 ans de construire en France une institution bancaire de plein exercice* »³⁰. Ce statut bancaire depuis longtemps convoité n'a jamais pu être validé par la Banque Centrale Française malgré plusieurs tentatives. Aujourd'hui, il sera enfin possible pour la Banca Etica-La Nef de proposer une gamme complète de services bancaires éthiques à ses sociétaires français et « *d'assumer la responsabilité de l'ensemble du métier bancaire de manière éthique et transparente* »³¹.

Les participants à la création de la BEE sont confiants et manifestent bien la volonté de mettre en avant leur cohésion et le maintien de leurs valeurs communes. Un des gestes qui semble le prouver est la réalisation du Manifeste pour une Banque Ethique Européenne. Ce Manifeste reflète le caractère coopératif de l'esprit de cette association, tant par son contenu que son mode de réalisation. En effet, il a été réalisé en tenant compte des réflexions de différents groupes de travail de salariés en France, Italie et Espagne. Le processus a été le

²⁸ EUROPA, le site web officiel de l'Union Européenne : http://europa.eu/index_fr.htm

²⁹ Alfandari Elie et Piot Bernard, 2005, « Intégration du règlement européen de la SCE dans le droit coopératif français », *RECMA*, n° 297, disponible sur <http://www.recma.org/> [consulté le 20 décembre 2009]

³⁰ La Nef, 2009, FAQ p. 4

³¹ La Nef, 2009, FAQ p. 6

suivant : plusieurs groupes de travail en interne ont été proposés pour être des lieux de réflexion sur différents sujets concernant le processus de création de la BEE³². A la suite d'un de ces groupes, nommé groupe de travail « culturel » pour le sujet concernant les valeurs, le manifeste a été rédigé. Il est bien précisé que le contenu de ce manifeste n'est cependant pas encore fixe et est destiné à évoluer. Un autre point à souligner dans cette démarche est la concertation des sociétaires non-salariés qui ont pu aussi s'exprimer pour la réalisation du Manifeste. Cette consultation s'est faite via un questionnaire³³ détaillé joint à un projet de charte fondatrice de la Banque Ethique³⁴ et a fortement été appréciée de la part des sociétaires.

Nous avons constaté certains dangers qui donneraient à douter de la capacité de la future BEE à conserver les valeurs prônées jusqu'à présent. Mais au-delà du statut, nous convenons que tout repose surtout sur une volonté et une capacité à se rejoindre et à continuer le travail préalablement fourni par les acteurs dans chacun de leur pays respectif; depuis 11 ans pour Banca Etica, 20 ans pour la Nef et 9 ans pour Fiare. Il ne paraît pas envisageable que les convictions et valeurs de ces trois acteurs réunis puissent disparaître ou s'annihiler par le simple fait de se regrouper en une seule et même structure.

b) La gouvernance de la future BEE à l'étude

Au-delà du statut, la question d'échelle : « Comment grandir sans perdre ses valeurs? », soutend aussi l'idée d'une organisation interne adaptée et peut-être différenciée selon les pays. Sachant que les trois structures initiales, Banca Etica, Fiare et Nef n'ont pas actuellement les mêmes statuts. En effet, Banca Etica a un statut juridique de banque populaire, Fiare est une fondation basque et la Nef est une société coopérative financière anonyme. Elles n'ont pas de facto, les mêmes organisations internes. L'objectif est que la BEE puisse conserver les principes les plus appropriés, voire même déjà expérimentés des trois acteurs et enfin d'adapter son mode de gouvernance pour lui permettre de rester proche de ses sociétaires. Ce dernier point semble être l'enjeu essentiel du mode de gouvernance et garant de l'esprit et des valeurs de la BEE.

Tout d'abord, nous apporterons la précision du sens dans lequel nous employons le mot gouvernance. En terme d'étymologie, le mot gouvernance est issu du latin « gubernare » qui signifie art ou manière de gouverner. Aujourd'hui, le mot gouvernance est ainsi compris comme un mode d'organisation pour la prise de décision, prenant en compte la multiplication des lieux et des acteurs impliqués.

³² Réunion du 14/10/09 (Jacky Blanc)

³³ Questionnaire à B.Barras/S. Sagon

³⁴ La Nef, Courrier du 29/06/07 à ses sociétaires

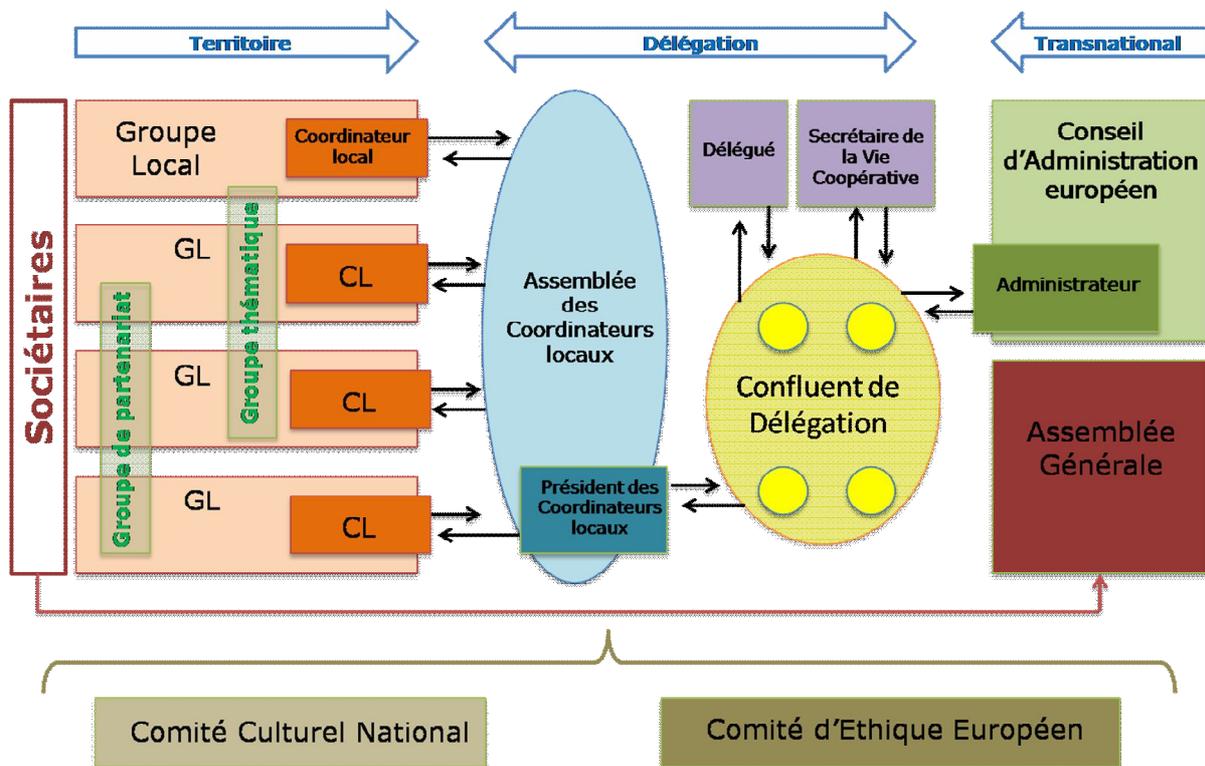


Tableau 1 : Schéma de gouvernance envisagée pour la future BEE (Source : La Nef)

Concernant la Nef, son schéma de gouvernance actuel est constitué d'un conseil de surveillance élu par les sociétaires lors des assemblées générales, d'un directoire élu lui-même par le conseil de surveillance et du comité d'éthique désigné lui aussi par le conseil de surveillance. Ceci implique donc un mode de gouvernance que l'on nomme dualiste, c'est-à-dire que l'organe de direction n'est pas le seul influent dans la prise de décision (il doit tenir compte de l'organe de surveillance). Ce schéma d'organisation décisionnel ne pourra être conservé pour la BEE car il devra prendre en compte le mode de fonctionnement des trois entités à l'initiative de la BEE. Malheureusement, nous ne pourrons pas étudier les modes de gouvernance précis de Fiare et Banca Etica par manque de temps et de données, notre enquête s'étant principalement centrée sur l'acteur français la Nef.

Concernant la BEE, le point primordial auquel s'est attachée cette organisation est le pari d'une gouvernance européenne, donc élargie, tout en renforçant le pouvoir des sociétaires et par conséquent du territoire local. C'est ce défi qui peut apparaître antinomique dans un premier temps qui semble bien être le point central et critique de cette gouvernance. Cependant, dans la gouvernance proposée, nous ne pouvons que constater la volonté certaine de conserver, voire même de renforcer la démocratie participative, les échanges entre les organes de décision et le mode de gouvernance « par le bas », logique bottom-up « ascendante

– descendante »³⁵. Nous entendons par là le fait de remonter dans l'échelle décisionnelle les avis et influences des sociétaires. Cette gouvernance proposée est considérée comme une projection idéale à terme et semble bien répondre à la problématique de renforcer la dimension locale par la proximité tout en développant la dimension internationale en s'ouvrant à l'Europe³⁶. Tout d'abord, il semble que le système dualiste en opposition au système moniste ne soit pas conservé. En effet, le système dual a une très mauvaise connotation en Italie car il est assimilé au mode de gouvernance le moins participatif. De plus, le système moniste est le seul reconnu par la Banque Centrale d'Italie. Cependant, les pouvoirs étant réputés mieux contrebalancés dans le système dual, le groupe de travail a donc opté pour un système moniste à « coloration duale » en instituant un Comité d'Ethique Européen parallèlement au Conseil d'Administration Européen. Le Comité d'Ethique Européen garantit le respect des valeurs définies dans le Manifeste : Transformation sociale par le rapport à l'argent, Transparence et éthique, Mode de gouvernance participative, etc.

Mais ce qui est le plus pertinent dans le schéma ci-dessus, c'est la constatation du renforcement du poids du sociétaire car au-delà de son devoir de vote aux assemblées générales, est instaurée une toute nouvelle organisation du rôle du sociétariat. Ce système passe par la création de Groupes Locaux, constitués de sociétaires actifs, dans lequel sera nommé informellement un Coordinateur Local. Ce coordinateur participera à l'Assemblée des Coordinateurs qui élira en son sein un Président des Coordinateurs locaux de délégation. Ce président participera au Confluent de délégation, enfin un administrateur du Confluent de délégation participera au Conseil d'Administration Européen, selon un principe de pyramide inversée.

Cependant, nous avons noté deux points susceptibles de déstabiliser l'engagement du sociétariat. Tout d'abord, les conditions d'accession au sociétariat seront fortement modifiées. Alors qu'il fallait souscrire au minimum trois parts de capital à 30 € l'une pour être sociétaire de la Nef, il faudra dorénavant souscrire 525 € auprès de la BEE. De nombreuses réflexions sont en cours pour ne pas discriminer les personnes aux revenus les plus modestes (par exemple : échelonnement du paiement, souscription en groupe, prêt d'honneur). De plus, une réelle distinction entre clients et sociétaires sera opérée, permettant l'accès aux services bancaires courants sans adhésion obligatoire. Néanmoins, la position du sociétariat étant associée à une volonté d'engagement économique, politique et culturel, relevant du militantisme, la qualité de la vie coopérative ne devrait pas se détériorer.

³⁵ Conférence du 08/01/2010 Nadine Richez Battesti

³⁶ Réunion du 14/10/2009

La Nef va donc devoir aller plus loin dans la décentralisation de son réseau et de son activité, tout en prouvant sa capacité à conserver et renforcer le lien avec le sociétariat. Si ce principe est aussi réalisé avec succès par Fiare et Banca Etica, nous pouvons penser que le défi d'échelle sera relevé : conserver des procédures de proximité, rester dans une offre bancaire simple, parier sur le rôle du sociétariat pour maintenir les valeurs³⁷, voilà une recette qui semble finalement réalisable. Notre dernier commentaire à ce sujet sera de rappeler que rien n'est fixé définitivement et que cette organisation est par conséquent perfectible tant que le rapprochement statutaire n'est pas effectif. Cela laisse une large marge de manœuvre en amont des étapes de rapprochement et par conséquent une large place à l'expérimentation.

Partie 3 : L'expérimentation

Des nombreux éléments de la BEE relèvent de l'innovation, notamment la mise en place de nouveaux produits bancaires ou la gestion des flux entrants et sortants. Cependant, nous nous pencherons plutôt sur l'expérimentation réalisée préalablement et même encore en cours au sein de la Nef. L'expérimentation est une phase déterminante lors de projets d'innovation. En effet, une réalité s'impose à ceux qui ont l'intuition d'un projet original apportant une réponse à des besoins insatisfaits ou abordant un champ encore inexploré de pratiques : tester concrètement leur idée pour la faire passer du stade de l'invention au stade de l'innovation³⁸. Dans ce contexte, l'expérimentation prend tout son sens au sein de la BEE. Cette expérimentation est fortement inspirée des méthodes de Banca Etica, en adéquation avec les valeurs démocratiques correspondant à l'attente des sociétaires. Nous allons faire un focus sur deux exemples d'expérimentation en cours à la Nef en « test grandeur nature »³⁹ pour la mise en place de la nouvelle organisation de la BEE : l'initialisation de la création de Groupes Locaux et le banquier itinérant en immersion dans le sud de la France.

a) Les groupes locaux en construction

Une des réponses à la conservation des valeurs du Manifeste semble bien être entre les mains des sociétaires. Non seulement par leur vote aux assembles générales mais aussi par leur implication dans la vie associative et la gestion participative accrue. Le système qui a porté ses fruits à Banca Etica depuis 10 ans est celui de la création de Groupes Locaux.

³⁷ Entretien avec Simon Cornée

³⁸ Noguès Henry, 2006, « De l'innovation économique à la transformation sociale », *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, p.51

³⁹ Questionnaire Eric Blondeau

En Italie, il existe 60 Groupes Locaux, appelés circonscriptions locales. Ils sont constitués de sociétaires actifs. Le rôle des circonscriptions est avant tout de rassembler les sociétaires en réseau pour porter les activités sociales et culturelles de Banca Etica. Concrètement cela signifie que les circonscriptions locales diffusent la culture de la finance éthique, donnent la possibilité aux sociétaires de participer activement à la vie de la banque, de vérifier le soutien public aux activités, de garantir les informations divulguées etc⁴⁰. Leur rôle est également d'instaurer une dynamique locale, ils réalisent des évaluations sociétales des projets et ont un avis à donner en terme d'éthique.

Ce principe de décentralisation permet à Banca Etica d'établir un réel contact avec le territoire. Il est certes important de s'inspirer d'un système qui fonctionne mais il est aussi prévoyant de le tester « in situ ». Il s'agit de vérifier si cette pratique permettra à la Nef de décentraliser ses activités et de maintenir son réseau, ou encore si cette forme de réseau en différents « groupes locaux » peut être réalisable en France. Actuellement quatre Groupes Locaux se sont formés assez spontanément par les sociétaires actifs autour des correspondants locaux de la Nef⁴¹. Ils sont considérés comme des groupes tests, certains ont même demandé à être fédérés sous le statut d'association de loi de 1901. Pour rappel, le rôle du correspondant local est outre de représenter la Nef et d'en faire connaître les valeurs, de diffuser des informations, d'accompagner les porteurs de projets et d'assurer le suivi des dossiers. Ce correspondant local peut donc être à la source même de la création d'un Groupe Local. D'après la Nef, les sociétaires actifs sont souvent des militants convaincus engagés qui désirent animer la vie locale et participer aux débats, séminaires, réunions locales etc⁴². Cependant, ils n'ont pas à ce jour d'autres pouvoirs que leur droit de vote aux assemblées générales. En se réunissant en Groupes Locaux, les sociétaires actifs accéderont à un rôle plus formel et à une meilleure prise en compte de leur point de vue dans la gouvernance de la BEE. Tout d'abord, il est prévu de former ces bénévoles à la culture interne, ce sujet a pu être vérifié sur le terrain par notre propre participation à la première réunion de Groupe Local en construction, celui du nord des départements Drôme-Ardèche. En l'occurrence, les sociétaires actifs ont demandé au correspondant local de faire intervenir un salarié de la Nef pour apporter des informations complémentaires sur la constitution de la BEE. Une réunion est programmée ultérieurement à Tournon avec l'intervention de Marc Favier (responsable développement Nef).

⁴⁰ Banca Etica : <http://bancaetica.com>

⁴¹ Entretien avec Béatrice Chauvin

⁴² La Nef, Nov. 2006, Note sur le rôle et le statut des correspondants

Il semble qu'actuellement, il existe des groupes locaux « précurseurs » déjà fédérés et actifs, notamment un dans la région parisienne. Il organise certains événements et fait réellement vivre le réseau par la mise en relation des sociétaires. Par exemple, il organise des visites chez les emprunteurs afin que les épargnants puissent constater sur le terrain les projets dont ils permettent la réalisation, des « randos-Nef » pour que les sociétaires se rencontrent, il aide les salariés Nef sur les stands de foire, et bien d'autres activités.

Le rôle du Groupe Local ne semble pas encore défini très précisément, ce qui semble assez logique aux vues d'une expérimentation. Par contre, ce qui est certain c'est que ces groupes n'auront pas l'habilitation à s'occuper des opérations bancaires, cette activité étant par définition réglementée. L'expérimentation tient aussi dans le fait que les groupes ne se font pas sous l'impulsion de la Nef mais vraiment à la libre volonté des sociétaires du territoire. Lors de la réunion Drôme Ardèche, nous avons constaté que ce groupe cherchait lui-même à définir la zone géographique logique du territoire et ses activités. Il en ressort les idées suivantes : accueillir les nouveaux adhérents de la zone, organiser des rencontres emprunteurs-prêteurs, visiter les projets financés, se créer un propre réseau de contacts et d'entraides diverses, faire connaître la Nef et/ou la BEE, faire une pré-étude des dossiers des emprunteurs en amont...⁴³ De manière plus générale, la Nef souhaite que les Groupes Locaux prennent en charge l'animation de la vie du territoire et peu à peu l'évaluation non-financière des prêts⁴⁴, c'est-à-dire l'évaluation sociétale des projets. En France, les Groupes Locaux auront comme objectif de porter le projet politique de la Nef.

Ce principe, bien que fortement inspiré de ce qui se passe en Italie pour Banca Etica, n'est pas une copie conforme car il ne représenterait pas une innovation ou une expérimentation. L'innovation réside dans l'invention d'un mode de fonctionnement au confluent des pratiques des trois acteurs en reprenant ou adaptant les principes incontournables. Il faut donc trouver une cohésion et une synergie qui puissent répondre aux attentes de trois pays différents. L'expérimentation semble opportune, car elle permet d'anticiper en s'inscrivant dans une démarche pro-active et ainsi de ne pas être en réaction face aux problèmes.

b) L'expérimentation du métier de banquier itinérant sur le territoire aixois

La BEE n'aura pas dans l'immédiat la possibilité de développer son propre réseau d'agences en France. Il apparaît donc déterminant de trouver une solution à la question de la représentation de la BEE sur le territoire. Sa construction a permis le brassage d'idées et

⁴³ Compte rendu de la réunion locale du 08/12/09

⁴⁴ La Nef, 2009, FAQ

d'expériences entre les trois partenaires. En Italie, les zones les plus retirées et non couvertes par le réseau d'agences sont prises en charge par un banquier itinérant⁴⁵. Ce nouveau métier est une expérience concluante de Banca Etica qui s'appuie sur ce réseau pour effectuer son activité bancaire jusque dans les territoires. Ce dispositif permet d'éviter la multiplication d'agences bancaires. En effet, les banquiers mobiles tiennent des permanences dans des lieux associatifs ou dans des magasins bio, se reposant ainsi sur le partenariat avec le tissu local⁴⁶.

L'expérience du banquier itinérant en France s'inscrit dans un échange de savoir-faire coopératif. Sur l'inspiration du modèle italien, le métier de banquier itinérant est actuellement testé dans le Sud de la France, sur une zone géographique autour d'Aix-en-Provence par une universitaire chercheuse, salariée à la Nef à un tiers de temps. Ce double statut de chercheur et participant permet d'aborder le métier du banquier hors les murs en conjuguant une approche de terrain et une approche réflexive, conduite dans le cadre de travaux de recherche sur la notion de proximité et de réseau bancaire alternatif⁴⁷. Cette démarche présente comme avantage la mise en parallèle des éléments recueillis sur le terrain avec des contenus théoriques d'auteurs dans différents domaines, permettant ainsi de prendre du recul vis-à-vis du sujet expérimenté. Le but de l'expérimentation n'est évidemment pas de transposer le dispositif italien à l'identique en France mais bien d'adapter ce métier aux particularités nationales. Une phase de test sur un territoire restreint semble ainsi nécessaire pour trouver la formule la plus pertinente du métier de banquier itinérant en France avant de généraliser cette pratique à plus grande échelle lors du passage à la BEE.

Le métier du banquier itinérant est une redécouverte du métier de banquier qui invite à la reconquête des territoires en faisant du banquier un animateur de proximité s'appuyant sur des réseaux sociaux implantés localement. La fonction du banquier itinérant contraste avec l'idée communément répandue du banquier. Il n'effectue pas d'opérations bancaires à proprement parler. Ce n'est par exemple pas possible de procéder à des retraits ou des dépôts d'argent auprès de lui. Cette prestation sera assurée par un tiers partenaire. Son rôle est avant tout de donner des informations et de tisser des relations avec les sociétaires ou les futurs sociétaires et permet ainsi la restauration du lien entre épargnants et emprunteurs. Il crée le lien entre le centre et les périphéries et vice versa. Le banquier itinérant vient donc rompre avec l'idée du banquier classique qui vend des produits financiers et collecte l'épargne des clients dans le but de placer ses fonds sur les marchés financiers⁴⁸.

⁴⁵ Banca Etica : <http://www.bancaetica.com/>

⁴⁶ La Nef, Séminaire Vies Collectives, « Vers la création d'une banque coopérative éthique européenne »

⁴⁷ Entretien avec Béatrice Chauvin

⁴⁸ Entretien avec Béatrice Chauvin

A la suite des premiers résultats de cette expérience, il semblerait que ce projet se heurte à certaines limites. Tout d'abord, au même titre que nos constatations sur les Groupes Locaux, une copie de la situation italienne serait inadaptée. De plus, notre analyse nous fait pointer du doigt le risque de chevauchement des rôles de différents acteurs : le correspondant local, les sociétaires actifs au sein du Groupe Local et le banquier itinérant. Une autre question se pose : où sera la frontière entre les attributions du chargé de crédit et celles du banquier itinérant ? Il est donc primordial qu'un partage clair des tâches soit effectué et que la définition des rôles soit précisée. Face à ces constatations, nous attendons de voir quelles autres nouvelles pistes seront explorées.

Pour résumer, le banquier ambulant agit différemment jusque dans son rapport vis-à-vis du territoire puisqu'il n'est rattaché à aucune agence mais se déplace pour tenir des permanences. L'hypothèse que l'on pourrait émettre est la suivante : être autrement au territoire et être intégré dans le tissu social local par le biais de ces banquiers devrait permettre à la Nef de passer à l'échelle européenne tout en conservant ses valeurs qui la démarquent des autres banques.

CONCLUSION

Dans son Manifeste pour une Banque Ethique Européenne, la BEE se propose d'être un « un laboratoire « de réinvention de la richesse », où l'on expérimente l'intégration de valeurs marchandes et non-marchandes (gratuité, solidarité, attention à l'autre, bénévolat, qualité de vie, respect de l'environnement, prise en compte de coûts masqués, etc.) »⁴⁹. Cette prise en compte de la dimension expérimentale dans les fondements mêmes de son activité souligne la forte volonté de la banque d'être un perpétuel terrain de recherches et d'innovation. Le projet de BEE qui donnera naissance à la première banque éthique en France, proposant une offre complète de services bancaires accumule effectivement les innovations : réinvention du métier de banquier, définition d'une nouvelle forme de réseau bancaire par l'utilisation des réseaux de partenaires pour en faire la vitrine de la Nef sur les territoires, gouvernance accordant encore plus de poids aux sociétaires, utilisation de statuts juridiques atypiques pour une banque... La BEE regorge de créativité et de singularité.

Dans un contexte où les banques sont pointées du doigt pour leurs dérives spéculatives et pour leur appétit de croissance infinie à en oublier le sens du risque, la fusion bancaire de Banca Etica, Fiare et de la Nef, aussi éthiques soient-elles, peut susciter certaines peurs en particulier de la part des sociétaires : la finance éthique serait-elle soumise aux mêmes phénomènes de rachat que les banques du secteur conventionnel ? La Nef ne risque t'elle pas d'être absorbée par Banca Etica ? N'y a-t-il pas de risques que la Nef se détourne de ses valeurs initiales en grandissant ? Toutes ces questions sont légitimes et méritent d'être posées. Cependant, il semble bien que l'élément moteur du rapprochement des trois acteurs ne soit pas la finalité économique mais avant tout l'intérêt de se rassembler pour des raisons de complémentarité et d'apports mutuels entre les établissements qui coïncident avec les volontés de développement de chacun. Concernant la crainte de la perte des valeurs en passant à l'échelle européenne, le projet de BEE a prévu la mise en place de certaines « soupapes de sécurité » dont une gouvernance décentralisée largement basée sur la participation et la concertation, le respect des intentions et modes d'actions décidés dans le Manifeste ainsi que la création d'un Comité d'Ethique Européen. Aux yeux de la Nef, le principal outil qui lui permettra de ne pas perdre ses valeurs sera la participation active des sociétaires à la vie coopérative de la BEE⁵⁰. Le challenge à relever sera donc de faire en sorte que les sociétaires

⁴⁹ La Nef, Manifeste pour une Banque Ethique Européenne p. 2

⁵⁰ La Nef, FAQ p.5

se sentent responsables du maintien des valeurs initiales et aient envie de participer activement à la gouvernance.

Le pari que fait la Nef de remettre la conservation de son identité en grande partie entre les mains de ses sociétaires par le biais d'une gouvernance participative est très généreux. Ceci suppose que les sociétaires fassent passer l'intérêt collectif au-delà des considérations individuelles pour maintenir une identité cohérente. Si dans le jeu de la gouvernance, les territoires venaient à gagner en influence et s'approprieraient le pouvoir, la menace de la perte d'identité nationale pourrait alors guetter la Nef. Néanmoins, il semble peu probable que cette configuration se présente. Si elle devait advenir, elle serait cependant sûrement surmontable par l'intervention du Comité d'Ethique Européen rétablissant ainsi l'intérêt collectif.

La crise financière récente, qui a également touché de plein fouet les banques coopératives devenues des structures hybrides, constitue une base de réflexion intéressante pour tirer des enseignements et ne pas réitérer les mêmes erreurs. Pour cela, en réunissant trois acteurs européens de finance éthique, la BEE a articulé son projet de banque autour des notions centrales telles que la proximité, le partenariat, l'appui du réseau et la gouvernance participative. Derrière ces notions se retrouve le concept du capital social au sens où l'entend Putnam, défini de la manière suivante dans le Dictionnaire de l'autre économie : « *Chacun au sein du groupe bénéficie ainsi des apports divers des autres, tout en les mettant à la disposition d'un public local plus large. Les individus démontrent ainsi que l'action collective et la participation active peuvent contribuer au changement social* ». ⁵¹

Grandir sans perdre ses valeurs, c'est avant tout grandir en étant conscient de ses racines, c'est à dire ne pas oublier les fondements mêmes de l'association La NEF que l'on retrouve intacts dans la réalisation du projet de la BEE « *la transformation sociale par le rapport à l'argent* » ⁵².

⁵¹ Bévort Antoine et Bucolo Elisabetta, 2006, « Capital social », *Dictionnaire de l'autre économie*, p.92

⁵² La Nef, Manifeste pour une Banque Ethique Européenne p.2

Annexes

COMPTE RENDU

Réunion d'information sur la coopérative de finance éthique

Participants :

Jacky BLANC

Béatrice PONCIN

Marc FAVIER

Léo MIRANDA

Une dizaine de sociétaires

Date : 14/10/2009

Heure : 19h00

Lieu : siège de la Nef

Jacky BLANC, principal animateur de cette rencontre, nous confirme l'aspect complètement innovant de la création de la Banque Ethique Européenne, en effet, jamais une banque éthique européenne n'a vu le jour auparavant ! « Mais il faut oser ce que d'autres ont osé il y a 25 ans en créant la Nouvelle Economie Fraternelle. »

L'aspect novateur est aussi ressenti par la phrase suivante de Mr Jacky Blanc : « Nous insistons sur le fait que nous estimons nos démarches à 3 pas de danse : c'est-à-dire 2 pas vers le local et un pas vers l'Europe » cela résume assez bien la nouvelle organisation qui favorisera toujours la proximité mais permettra aussi l'ouverture à l'Europe. Par la mise en place de groupes de travail avec les salariés et les sociétaires, des pistes de réflexion ont été lancées et cela a permis d'aboutir le 24 Mai 2008 à la rédaction d'un manifeste (document ouvert, destiné à évoluer). Pour la Nef, le passage vers la Banque Ethique Européenne ne peut se faire sans passer au préalable par la création de la CFE (Coopérative de Finance Ethique). « La coopérative de finance éthique est le noyau nécessaire pour le rapprochement en deux étapes de Banca Etica, de Fiare et de la Nef vers la Banque Ethique Européenne »

Les raisons de la création de cette coopérative se trouvent dans les étapes de mise en place de la BEE. En effet, cette mise en place se fera selon 3 phases : statutaire, réglementaire (juridique), et enfin fusion des activités bancaires.

COMPTE RENDU

Entretien téléphonique

Participants :

Christelle CHEVALIER

Mélanie DEQUIDT

Muriel LAVAL

Date : 10/11/2009

Heure: 18h30 (1h00)

Mélanie Déquidt est diplômée du Master 2 ESS de Lyon depuis septembre 2009. Elle a réalisé son stage de master à la Nef en tant que stagiaire chargée de crédit et rédigé un mémoire de fin d'études s'intitulant "La Société financière de la Nef : un laboratoire d'expérimentation sociale ? " La troisième partie de ce travail est consacrée à la Nef et au projet de Banque Ethique Européenne, ses enjeux et ses perspectives.

Après avoir lu le mémoire de Mélanie Déquidt, nous avons souhaité la contacter afin d'avoir des éclairages supplémentaires sur la Banque Ethique Européenne.

Mélanie Déquidt nous explique que les salariés de la Nef sont associés aux réflexions sur le processus de création de la BEE. Des groupes de travail sont constitués en interne pour réfléchir sur certaines thématiques (produits bancaires, vie coopérative...). Chacun peut s'inscrire à un groupe en fonction de ses compétences et de ses affinités avec un thème en particulier. A notre demande, elle redéfinit ce que sont les Assemblées Régionales Consultatives (ARC). Les ARC ne remplacent pas l'assemblée générale annuelle. Elles permettent plutôt de préparer l'assemblée générale en informant les sociétaires en amont, leur présenter les comptes et les projets et qu'ils puissent déléguer leur droit de vote à une tierce personne s'ils le souhaitent. Les ARC permettent d'éviter des déplacements onéreux aux sociétaires et maintiennent une vie coopérative malgré la distance. Les ARC existent déjà dans l'organisation actuelle de la Nef et feront probablement toujours partie du schéma de gouvernance de la Banque Ethique Européenne.

COMPTE RENDU

Campus Tour de l'ESS 2009

Conférence : « Formations et débouchés professionnels en ESS avec un focus sur les métiers de la finance solidaire »

Intervenants :

Victor GRANGE (la Nef)

Guillaume MOUTET (Promess)

Bernard PAGES (Crédit Coopératif)

Valentin PAGET (Crédit Coopératif)

Saïd Yahiaoui (Co-responsable du M 2 ESS Lyon 2)

Date : 26/11/2009

Heure: 18h-19h

Lieu : Lyon 2

Après une présentation des débouchés du master 2 ESS Lyon par Guillaume Moutet et un rapide aperçu sur le contenu de la formation brossé par Saïd Yahiaoui, le propos de la conférence s'est resserré sur les métiers de la finance solidaire autour des interventions de Bernard Pagès et Valentin Paget, tous deux du Crédit Coopératif et de Victor Grange de la Nef.

Voici un résumé de ce qu'a dit Victor Grange sur la Nef et plus particulièrement sur la BEE.

La création de la BEE permettra à la Nef de devenir banque de plein exercice et de prendre ainsi son indépendance vis-à-vis du Crédit Coopératif, duquel elle dépend aujourd'hui pour la gestion des comptes immobilisés pour une durée de moins de 24 mois. Tout comme la Nef, Banca Etica et Fiare reposent sur les valeurs éthiques, écologiques et sociales. Toutes les trois fonctionnent sur un principe de transparence et publient la liste exhaustive des prêts octroyés. La BEE fonctionnera grâce à l'agrément bancaire italien, la BEE tombera donc sous la réglementation italienne et sous le contrôle de la Banque Centrale Italienne, les droits nationaux s'appliqueront aux relations entre la BEE et ses clients. Un schéma de gouvernance est actuellement en cours de discussion pour permettre d'articuler au mieux la dimension locale et la dimension européenne. La BEE se situe actuellement encore dans une démarche projet, c'est-à-dire que rien n'est figé, tout est encore propice à évolutions.

COMPTE RENDU

Forum de l'ESS à Vaulx-en-Velin

Atelier Finance et emploi

Intervenants :

Bernard PAGES (Crédit Coopératif)

Léo MIRANDA (la Nef)

Louis-Marie BLANCHARD (District Solidaire)

Date : 4/12/2009

Heure: 14h00 – 15h30

Lieu : Vaulx-en-Velin

Animé par M. Faboeuf, l'atelier Finance & Emploi s'est construit autour des interventions de Bernard Pagès du Crédit Coopératif, Léo Miranda de la Nef et Louis-Marie Blanchard du District Solidaire dans le cadre de la problématique "Les banques jouent-elles réellement un rôle de soutien à l'économie ? Qu'en est-il vis-à-vis des entrepreneurs ?"

Dans le compte-rendu présent, nous nous contenterons de résumer brièvement les informations données au sujet de la BEE.

Après une présentation de la Nef, son histoire, ses activités, ses valeurs et son organisation, Léo Miranda répond à une question du public : « *La finance solidaire peut-elle être généralisée à plus grande échelle ? Comment la Nef va-t-elle passer à l'échelle européenne en devenant BEE ? Que va-t-il advenir de la transparence et de ses valeurs ?* »

Pour Léo Miranda, le principal moyen de garder ses valeurs et de ne pas perdre le fond du projet initial de la Nef est avant tout de ne pas se couper de la base : le sociétariat. Il évoque ensuite la question de l'accession des sociétaires à une information réelle et pertinente afin de pouvoir participer activement à la gouvernance de la BEE. Il introduit comme solution l'idée des groupes locaux, système déjà utilisé en Italie. Il explique ensuite que Banca Etica, Fiare et la Nef partagent les mêmes valeurs, notamment en matière de transparence. Tous publient la liste complète des prêts débloqués. Pour finir, il conclue sur le fait que la BEE devrait avant tout permettre de meilleurs services bancaires aux sociétaires en tant que banque de plein exercice et la possibilité d'intervenir à meilleur escient grâce à un nouveau schéma de gouvernance.

COMPTE RENDU

REUNION GROUPE LOCAL NORD DROME- NORD ARDECHE

Organisateurs :

Eric BLONDEAU

Marc FERAPIE

Marc FAVIER (excusé)

Date : 08/12/2009

Heure 19h30 (2h00)

Lieu : VION (07)

Participants :

13 sociétaires

Ce groupe s'est réuni à l'initiative de Marc FERAPIE qui est en train de créer un groupement d'employeurs en Nord Ardèche (Chef de projet « régie de territoire ») et d'Eric BLONDEAU, correspondant bénévole régional Drôme Ardèche pour la Nef (Marc Favier chargé de développement à la Nef est excusé pour maladie). C'est une première réunion pour mettre en relation les prêteurs et les emprunteurs (donc les sociétaires) dans l'objectif de créer une dynamique locale et par conséquent un groupe local.

La Coopérative de Finance Ethique et future Banque Ethique Européenne s'inspirent largement de Banca Popolare Etica en Italie. Le système des groupes locaux en Italie fonctionne déjà et ils ont de réelles responsabilités. Ils réalisent des évaluations sociétales des projets, ils ont un avis à donner en terme d'éthique. En France, les groupes locaux auront comme objectif de porter le projet politique de la Nef. Deux questions seront abordées dans cette réunion: tout d'abord la définition de la zone géographique qui concerne ce groupe local et enfin les activités à mener ensemble.

Finalement, de nombreuses questions émanent au sujet de la création de la future Banque Ethique Européenne, notamment sur l'organisation du réseau bancaire de la future BEE, la réalisation des assemblées générales (votes par correspondance ?), le droit applicable, la question d'échelle et le maintien des valeurs etc.

Il est décidé en fin de réunion de fixer une prochaine date entre le 20 Février et le mois d'Avril 2010 avec l'intervention de Marc Favier qui pourra faire une présentation du projet de la Banque Ethique Européenne et répondre aux questions du groupe local.

COMPTE RENDU

Entretien téléphonique suite questionnaire interne

Participants :

Simon CORNEE

Christelle CHEVALIER

Muriel LAVAL

Date : 09/12/2009

Heure: 14h30 (1h00)

Simon CORNEE a été salarié-doctorant de la Nef durant 3 ans (chargé de crédit). Il a achevé son contrat en Octobre 2009 et est en train de rédiger sa thèse sur le sujet : « Analyse du lien de coopération entre le prêteur et l'emprunteur à travers trois niveaux de responsabilité ; la collecte de l'épargne, la viabilité du crédit (retour social et environnemental), le processus intermédiaire (chargé de crédit). »

Mr Cornée nous informe qu'il ne pourra certainement pas répondre à toutes nos questions, ce dernier étant tout d'abord tenu au secret professionnel, puis ne pouvant répondre aussi car le processus de création étant en pleine évolution. Tout en répondant à notre questionnaire interne, il nous a apporté les pistes de réflexion ci-dessous :

La Nef a noué des liens avec Fiare et la Banca Etica car elles ont les mêmes dynamiques de territorialité, les mêmes valeurs coopératives et aussi une certaine complémentarité. La Nef est une PME proche de la petite structure alors que la Banca Etica a une activité beaucoup plus lourde (structure, capital et gouvernance), la Nef s'inspire largement de ce modèle.

La réponse à la problématique d'échelle passe obligatoirement par la décentralisation et la capacité à garder un lien avec le sociétariat : conserver les procédures de proximité et rester dans une offre bancaire simple. Le rôle du sociétariat est essentiel pour maintenir les valeurs.

Il perçoit l'innovation à travers les points ci-dessous :

- Le statut Européen
- La gestion financière (transparence : maintenir l'annuaire des crédits)
- Ne pas répéter certaines erreurs des autres banques coopératives
- Innovation par le lien et le partenariat (ex : Terre de liens)
- permet le financement de projets innovants (qualitatif plutôt que quantitatif) et prendre le temps pour les accompagner.

COMPTE RENDU

Entretien téléphonique

Participants :

Béatrice CHAUVIN

Christelle CHEVALIER

Muriel LAVAL

Date : 10/12/2009

Heure: 16h00 (1h00)

Après avoir été cadre dans une banque coopérative traditionnelle qu'elle a quittée pour des raisons déontologiques, Béatrice Chauvin, 41 ans est actuellement doctorante et salariée à 1/3 temps à la Nef. Dans le cadre de son travail salarié à la Nef, elle teste un nouveau métier sur le territoire aixois : celui de banquière itinérante. Parallèlement à son activité de "terrain", elle écrit une thèse auprès de Nadine Richez-Battesti, universitaire spécialiste des banques coopératives, sur la thématique de la proximité et de la mise en place d'un réseau bancaire alternatif avec l'expérience de la Nef.

Au cours de l'entretien téléphonique, les points suivants ont principalement été évoqués :

- les particularités de fonctionnement de la Nef aujourd'hui (appui sur le réseau social et partenarial, activité bancaire sans être une banque de plein exercice, principes coopératifs)
- la gouvernance de la BEE et la question des modalités de vote aux assemblées générales
- la structuration du sociétariat localement sous forme de groupes locaux avec la création de BEE et les nouvelles conditions d'accession au sociétariat
- la question de la représentation de la BEE sur les territoires : le métier de banquier itinérant et le déploiement d'un réseau bancaire alternatif

Béatrice Chauvin perçoit quatre axes majeurs d'innovation dans le projet de BEE :

- la vision du territoire : notion du lien par le réseau qui vient pallier l'absence d'agences
- le sociétariat en voie de structuration avec les groupes locaux
- la transparence des flux
- le nouveau statut de la société coopérative financière européenne

QUESTIONNAIRE INTERNE

Banque Ethique Européenne

Questionnaire soumis à :

- Simon Cornée doctorant salarié durant 3 ans, et ce jusqu'à Octobre 2009, a réalisé une thèse sur le thème : « Analyse du lien de coopération entre le prêteur et l'emprunteur à travers trois niveaux de responsabilité ; la collecte de l'épargne, la viabilité du crédit (retour social et environnemental), le processus intermédiaire (chargé de crédit). »
- Béatrice Chauvin doctorante et salariée de la Nef (1/3temps), teste en plein cœur de l'activité le métier de Banquier itinérant.
- Eric Blondeau, correspondant bénévole des départements Drôme Ardèche.
- Léo Miranda, salarié nouvellement recruté au service développement, ancien élève du Master ESS Lyon 2 (non répondu à ce jour) mais nous a transmis la FAQ, document très intéressant qui nous a été indispensable dans la rédaction de notre note.

Processus de création de la BEE :

1. Quand et comment le projet de BEE réunissant la Nef, la Banca Etica et Fiare est-il né ?
2. Qui a été à l'initiative du projet ?
3. La création de la BEE est un projet d'innovation. Au même titre qu'un scientifique expérimente ses découvertes en laboratoire avant de les diffuser à plus grande échelle, le projet de BEE comprendra-il une phase de test ?
- 4 Un dossier de demande d'agrément bancaire de plein exercice pour la BEE a été déposé auprès de la Banque Centrale Italienne. Où en sont les procédures ?
5. Quel est le statut juridique retenu pour la constitution de la BEE ? Est-ce un statut innovant ?
6. La souscription au capital de la Coopérative de Finance Ethique est maintenant ouverte. Comment s'annonce-t-elle par rapport à vos prévisions ?

Analyse Forces/Faiblesses interne – Risques/Opportunités environnement :

7. L'équipe des salariés de la Nef est-elle associée aux réflexions et décisions sur la BEE ?

8. La création de la BEE présente un avantage majeur pour la Nef : devenir une banque de plein exercice et gagner son indépendance. Quels sont les autres avantages et les risques éventuels que présente le projet ?

9. Quelle sera la culture d'entreprise de la BEE (langue, formations communes...) ?

10. La crise financière a fortement terni l'image des banques conventionnelles. Cette situation profite-t-elle à la Nef et plus largement à la constitution de la BEE ?

11. Quelle sera la place de la BEE sur le marché bancaire européen et notamment vis-à-vis de la Triodos ?

Gouvernance :

12. Le projet de la BEE entend développer fortement la démocratie locale. Comment aller vous concrètement mettre en œuvre un système de gouvernance afin développer la démocratie participative locale, sans ralentir le processus de décision au niveau européen ? Les groupes locaux ont-ils déjà été mis en place ?

13. Quelles seront les modalités des assemblées générales une fois que la BEE sera créée (pays, langue, modalités de vote...)?

14. Les organes de la BEE diffèrent de l'organisation actuelle de la Nef. La Nef a-t-elle déjà amorcé des restructurations afin de basculer progressivement vers la BEE ?

15. Les modèles de gouvernance italien et espagnol sur leur territoire national sont-ils identiques à celui retenu sur l'espace français ?

Fonctionnement opérationnel :

16. Les produits bancaires proposés seront-ils tous identiques en France, Espagne et Italie ou seront-ils différenciés par pays?

17. Concernant le choix d'affection de l'épargne des clients, allez-vous donner un critère géographique en plus d'un critère de choix thématique ?

18. La BEE aura-t-elle un système de gestion et d'information avec une base de données commune et des modules adaptables à la législation des différents pays ou les systèmes de gestion et d'information varieront d'un pays à l'autre ?

19. La BEE exercera son activité grâce à l'agrément bancaire italien. Comment passer d'un agrément bancaire de plein exercice italien à une activité bancaire européenne et quelle sera la législation à appliquer ?

Les valeurs :

20. La BEE va-t-elle se créer une identité en mettant en rapport les valeurs primordiales de chacun des partenaires ou bien dès le départ se créer une nouvelle identité commune ?

21. Comment passer d'une structure de type PME à une échelle internationale en conservant ses valeurs à l'identique ?

QUESTIONNAIRE EXTERNE

Banque Ethique Européenne

Bonjour, nous souhaitons vous interroger en tant que bénéficiaires et sociétaires de la Nef sur la prochaine création de la Banque Ethique Européenne. Cette création engendrera la fusion avec deux autres banques alternatives européennes et la possibilité d'obtenir l'agrément de plein exercice bancaire (d'autres produits bancaires pourront être exploités).

Questionnaire soumis à :

Béatrice Barras, Fondatrice et coopératrice de la SCOP ARDELAINÉ (Ardèche).

Meriem Fradj, responsable atelier vêtement de la SCOP ARDELAINÉ (Valence).

Samuel Sagon, vidéaste engagé « Les brasseurs de cages » et sociétaire Nef (Crest).

Marc Ferrapie, Chef de projet « régie de territoire », sociétaire actif à la Nef (non répondu à ce jour).

Tanja Wolf, Editions REPAS (non répondu à ce jour).

- 1. Considérez-vous ce développement au niveau européen nécessaire à l'activité de la Nef et plus généralement nécessaire à l'activité de la finance éthique et solidaire ?**
- 2. Considérez-vous que les produits bancaires « éthiques » et « développement durable » des banques classiques appartiennent à la finance solidaire ? (Cette réaction des banques classiques est-elle une nouvelle forme de finance ou est-ce une forme de marketing opportuniste ?)**
- 3. Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à choisir la Nef ?**
- 4. Selon vous, la finance solidaire est-elle plus « sécurisée » chez des acteurs comme la Nef (taille/proximité) ou êtes vous prêt à faire confiance à une société de plus grande envergure ?**
- 5. Percevez-vous cette transformation de la Nef (PME) en Banque Ethique Européenne (Coopérative européenne) comme un élément novateur ou comme une suite logique de son développement ?**

6. Avez-vous été consulté en tant que sociétaire sur la création de la BEE ? (Avez-vous été interrogé lors de la réalisation du manifeste?) Vous considérez vous impliqué dans le processus ?

7. Pouvez-vous nous faire part de vos réflexions sur les craintes que cette transformation vous inspire ?

8. De même pouvez-vous nous indiquer les points qui vous rassurent ?

9. Percevez-vous des éléments innovants dans cette transformation (organisation, gouvernance) ?

10. Si oui, pouvez-vous nous les décrire et nous expliquer comment vous les percevez (plutôt comme des atouts ou des risques) ?

11. La Banque Ethique Européenne est une banque fondamentalement innovante. Pensez-vous que les sociétaires seront prêts à jouer le jeu et auront la confiance nécessaire pour confier leur argent ?

SOURCES

Textes :

- Alfandari Elie et Piot Bernard, 2005, « Intégration du règlement européen de la SCE dans le droit coopératif français » (Ce texte est issu d'un rapport de recherche dirigé par le professeur R. Schulze), *RECMA*, n° 297, disponible sur <http://www.recma.org/> [consulté le 20 décembre 2009]
- Alternatives Economiques (hors série), 2009, *L'économie sociale de A à Z*, Alternatives Economiques (Guides Pratiques)
- Alternatives Economiques, Nov 2005, « Le libéralisme n'aurait pas tenu ses promesses », *Alternatives Economiques*
- Alternatives Economiques (hors série), 2008, *Les placements éthiques et solidaires*, Alternatives Economiques (Guides Pratiques)
- Chavagneux Christian, 2009, « Le G20 va-t-il vraiment réguler la finance », *Alternatives Economiques*, n° 285, pp. 58-66.
- Chopart Jean-Noël, Neyret Guy et Rault Daniel (Eds.), 2006, *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*. Recherches, Paris : La Découverte, 288 p.
- Déquidt Mélanie, 2009, *La Société financière de la Nef: un « laboratoire » d'expérimentation sociale ?*, Université de Lyon 2
- Finansol, 2009 « Le baromètre des finances solidaires 2008 », p 18
- Hen Christian et Léonart Jacques (eds), 2005, *L'Union Européenne*, Repères, La Découverte.
- Jourdon Philippe, 2009, (eds), *Histoire monétaire de l'Europe de 1800 à 2007*, L'Harmattan.
- Lannoye Vincent, 2005, (eds), *La monnaie et les banques : de la Mésopotamie à Manhattan*, Le Cri.
- Laville Jean-Louis et Cattani Antonio David (Eds.), 2006, *Dictionnaire de l'autre économie*. Actuel, Paris : Folio, 720 p.
- La Nef, *Bulletin de souscription à la Coopérative de Finance Ethique*
- La Nef, Courrier du 29/06/07 à ses sociétaires
- La Nef, 2009, *FAQ Projet de banque éthique européenne*
- La Nef, *La Gouvernance de la Banque Ethique Européenne*

- La Nef, *La Charte de la Nef*
- La Nef, *Le Manifeste pour une Banque Ethique Européenne*
- La Nef, 1986, *Les Statuts de la Société Financière de la Nef du 13 Décembre 1986*
- La Nef, Nov. 2006, *Note sur le rôle et le statut des correspondants*
- La Nef, *Livre blanc du Congrès des Sociétaires et des festivités autour des 20 ans de la Nef*
- La Nef « Vers la création d'une banque coopérative éthique européenne », *Séminaire Vies Collectives*
- La Nef, 2008, *Rapport annuel 2007*
- La Nef, 2009, *Rapport annuel 2008*
- La Nef, *Vif-argent*, n°48, 49, 50, 51,
- L'Observatoire de la Finance, « Pour une finance au service du bien commun », Manifeste de l'Observatoire de la Finance.
- Marchand Philippe, 2006 « *Sociétés coopératives européennes et principes coopératifs* », disponible sur <http://www-sciences-po.upmf-grenoble.fr/IMG/pdf/marchand.pdf> [consulté le 20 décembre 2009]

Sites Internet :

- EUROPA, le site web officiel de l'Union Européenne : http://europa.eu/index_fr.htm
- Banca Etica : <http://bancaetica.com/welcome/diventasocio/>
- La Nef: <http://www.lanef.com/>
- Fiare: <http://www.fiare.org/>

TABLE DES MATIERES

SIGLES	2
INTRODUCTION	3
PARTIE 1 : UN RESEAU DE PROXIMITE : UN ATOUT POUR L'INNOVATION SOCIALE ?	6
<i>a) Rapport de proximité au territoire et logique de travail en réseau préexistants à la Nef</i>	<i>6</i>
<i>b) Renforcement du lien au territoire et de la coopération en réseau avec la création de la BEE</i>	<i>8</i>
PARTIE 2 : L'ORGANISATION DE LA BEE : UNE STRUCTURE INNOVANTE ?	10
<i>a) Le statut de la future BEE : coopération de trois acteurs</i>	<i>11</i>
<i>b) La gouvernance de la future BEE à l'étude</i>	<i>14</i>
PARTIE 3 : L'EXPERIMENTATION	17
<i>a) Les groupes locaux en construction</i>	<i>17</i>
<i>b) L'expérimentation du métier de banquier itinérant sur le territoire aixois</i>	<i>19</i>
CONCLUSION	22
ANNEXES	24
SOURCES	36
TABLE DES MATIERES	38